

# FLASH INFO Octobre 2019 à Toulouse

## COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE GRAND SUD

### « UN CSE POUR RIEN »

Les CSE se suivent et se ressemblent tant sur la forme que sur le fond, sous le regard bienveillant d'une direction plus tranquille que jamais. En effet, la quasi-totalité des sujets à l'ordre du jour concernaient les Activités Sociales et Culturelles (ASC), sujets sur lesquels la direction n'a pas du tout à intervenir.

Beaucoup de temps perdu à Toulouse consacré à ajuster dans la douleur la gestion interne du CSE au détriment des vrais sujets économiques et sociaux (emploi, effectifs, salaires, conditions de travail) et des réclamations à la direction. Visiblement, les membres de la majorité en place se disputent encore sur les modes de redistribution, certains voulant arroser confortablement leurs clubs, d'autres voulant proposer voyages ou paniers de Noël ou cherchant comment dépenser à tout prix un budget « animation locale ». Résumé des « débats » :

#### **Point 1 : encore un changement des règles ASC...**

Ce CSE a commencé, comme d'habitude, par un vote sur un énième changement des règles ASC. La CGT, pour qui la clé de répartition est tout sauf socialement équitable, a voté contre, en cohérence avec les précédents votes sur ce sujet.

#### **Point 2 – budget ASC 2020**

Nouvelle demande de répartition dans le budget ASC 2020 au profit, principalement, des voyages.

La majorité s'est une fois de plus déchirée, comme précédemment sur le remboursement des restaurants, sur un sujet visiblement mal préparé et qu'elle avait pourtant maintenu à l'ordre du jour. Cafouillage général au moment du vote et rejet de la demande, malgré un nouveau soutien à la majorité de la direction sur un sujet interne CSE qui ne la concerne pourtant pas :

Vote pour : 9 (CFTC 3, CFDT 3, UNSA 1, CGC 2)

Vote contre : 6 CGT

Vote abstention : 5 CGC

La direction a en effet voulu entériner un vote « pour » mais la CGT s'y est opposée au vu de l'article 6.3 du Règlement Intérieur du CSE Grand Sud dans lequel il est précisé : « Ainsi, un avis, une décision ou une résolution n'est adopté que si au moins la moitié plus un des membres titulaires présents ayant voix délibérative votent pour ».

#### **Point 3 – ASC / scénarios... envisagés pour gérer les clubs... en 2020**

**Bis repetita. Nouvelle proposition de la coalition majoritaire soumise au vote, et rejetée... par la même majorité !**

Cette motion entendait reconduire en 2020 le subventionnement de nébuleux « clubs sportifs », qui plus est orientés « compétition ». Or, la compétition n'entre pas dans le champ des Activités dites « sociales et culturelles », la direction se chargeant assez d'organiser à notre place la compétition entre salariés pour qu'on n'ait pas besoin d'en rajouter.

De plus il s'avère que la gestion de ces clubs sportifs est opaque et permet de manière déguisée de dépasser au profit des « copains » et des plus hauts salaires le plafond de subventions ASC défini par la clé de répartition du compte loisirs.

Certains de ces clubs, sous prétexte de « Compétition », captent davantage de subvention (ex. Club de Golf de Montpellier, 20000€ en 2019 quand même !!). A la grande surprise de la direction elle-même, la proposition est donc elle aussi rejetée !!!!

Vote pour : 5 (1 CFTC, les 3 CFDT et 1 CGC)

Vote contre 14 (CGT 6, CGC 5, 1 UNSA et 2 CFTC)

Abstention : 1 CGC

#### **Point 4 – ASC Commissions locales**

Où l'on apprend qu'une distribution de « paniers de Noël » est en préparation pour l'ensemble des salariés du CSE Grand Sud. Toujours ça de moins à redistribuer sur le Compte Loisir Famille (CLF), de plus en plus éloigné de l'esprit du CLI qui prévalait à Montpellier auparavant. Ni débat ni vote proposé sur ce sujet...

#### **Point 5 – ASC encore et toujours**

L'alliance majoritaire, qui n'avait comme seul programme au moment des élections que de faire obstacle à la CGT avec l'aide de la direction, est-elle tellement perdue qu'elle doit se résoudre maintenant à une enquête d'opinion ?

Nonobstant la forme de cette enquête aux questions fermées et qui oriente les choix des salariés participants, nous pensons naïvement que la coalition en place avait été élue sur un programme de distribution de la contribution patronale.

**Le CLF pourrait-il être remis en question ?**

#### **Point 6 – Economique, Emploi, Effectifs, Salaires, Conditions de travail**

**RAS ! Aucune question !**

La direction se frise les bacchantes et ce n'est pas près de s'arrêter dans ces conditions !



# PENDANT CE TEMPS... Mobilisez-vous !

## Voir au verso...

# RETRAITES

la  
cgt

*services publics*

*environnement*

emploi

SALAIRES

LE 5 DECEMBRE

A 10H30

au Peyrou